



AGRESSIONS SUR PERSONNELS TROP C'EST TROP

Des coups de poings au visage du surveillant qui s'en sort avec **10 jours d'ITT**, des crachats au visage et dans le dos du gradé, des coups de fourchettes sur le casque du surveillant, sans oublier les injures grotesques aux agents présents, ainsi qu'au chef de détention.

Non vous ne rêvez pas, c'est le triste bilan de la journée du **21/02/2024** au **CD de Villenauxe-la-Grande**

Trois de nos collègues ont été victimes d'agressions lâches de la part de nos pensionnaires défavorablement connus de nos services.

Ces énergumènes sans scrupules doivent être punis à la hauteur de leurs actes.

La loi **N° 2022-52 du 24 janvier 2022** prévoit des peines plus sévères en cas d'agression sur le personnel dans l'exercice de leur mission (de **5 à 10 ans selon les circonstances aggravantes**).

FAUT-IL QU'IL Y AIT UN MORT POUR QUE NOTRE DIRECTION LOCALE RÉAGISSE ?

Il faut dénoncer aussi qu'à **Villenauxe-La-Grande** les agents travaillent dans l'insécurité totale (**7 à 8 agents en services de nuit au lieu de 10 agents et 1 agent par étage au lieu de 2 agents**).

"Cette pratique est devenue normale dans notre établissement."

Le Bureau Local FO Justice souhaite un bon rétablissement aux collègues ;

Le Bureau Local FO Justice tient à féliciter les agents qui sont intervenus avec professionnalisme. Nous ne demandons pas de récompenses puisque notre direction est bien consciente de la hauteur des faits.

Le Bureau Local FO Justice demande des sanctions disciplinaires, judiciaires et également le transfert de ces détenus.

Adresse du Bureau local :

Mail :

Tel :

SLP **FO Justice** Villenauxe la grande

Le : 22/02/2024

